

PROCES VERBAL

CONSEIL ADMINISTRATION – 2 décembre 2021

Nombre de présents : 22

Secrétariat de séance : Equipe de direction

AFFAIRES GENERALES :

- Approbation du procès verbal du conseil d'Administration du 8 novembre 2021 : Les représentants des parents d'élève demandent que les questions diverses traitées soient reportées dans le compte rendu. Le conseil est d'accord, Mme MEYNADIER apportera les modifications

Vote : 22 voix pour – 0 absentions – 0 contre

- Retour sur la commission permanente : M. MARCOS revient sur les précisions apportées au décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020 : l'instruction systématique par la commission permanente des questions soumises au conseil d'administration est supprimée. La commission permanente ne peut être créée qu'à la seule condition de lui déléguer des compétences. Au précédent conseil d'administration, la délégation n'a pas été retenue. M. MARCOS propose de confier le rôle consultatif qu'avait la commission permanente à un groupe de travail, notamment au moment de choix à faire pour la DGH.
- Règlement intérieur : modification article sur l'évaluation : Sur la proposition faite, les représentants des enseignants apportent quelques modifications.
Le texte est le suivant :

Evaluations : *En dehors des devoirs communs et examens blancs prévus collectivement en conseil pédagogique, chaque enseignant a liberté d'organisation des évaluations.*

Pour le LGT, dans le cadre du Projet d'Evaluation Local, présenté au conseil d'Administration du 8 novembre 2021. Les élèves doivent avoir dans la mesure du possible, une pluralité de notes validant la moyenne pour une période. Les professeurs doivent rendre les évaluations dans un délai raisonnable et donner une correction. Les élèves sont tenus de prendre les corrections des évaluations. Un élève absent à un devoir pourra le rattraper selon les modalités définies par l'enseignant, pendant un cours ou en étude (pour le LGT, voir le Projet Local d'Evaluation). Enfin, la note « zéro » pourra être attribuée à un élève dans deux situations précises :

- *L'élève est absent à l'épreuve de rattrapage*
- *Pour tricherie pendant l'évaluation (voir projet d'Evaluation Local)*

Vote : 22 voix pour – 0 absentions – 0 contre

AFFAIRES FINANCIERES

- Budget exercice 2022

Le budget est proposé avec un excédent de 16 041,91 € dont une partie servira à financer des immobilisations (OPC : 6 500 €) nécessaires au fonctionnement du service général. L'établissement demandera un financement de ces matériels à la Région.

Le total des crédits est en baisse (- 84 657,83 €), la prévision de recettes également (- 37 824,87 €).

Cette baisse est liée à une forte diminution du nombre de demi-pensionnaires au service hébergement et restauration (- 102 001,92 €), ce manque pourrait être compensé par plus d'élèves au ticket.

Les crédits du service Administration et logistique sont resserrés (- 50 157,87 €), l'établissement sollicitera la subvention pour les travaux de maintenance de la région : corriger l'éclairage des circulations du bâtiment E, modification des barillets de portes pour unifier les clés. Il reste des leviers possibles pour diminuer les charges de maintenance : optimiser les détecteurs d'alarme pour diminuer les interventions de la société SECURITAS, par exemple.

Concernant les activités pédagogiques, pour assurer une stabilité de la dépense, l'établissement propose de compenser la charge de la maintenance pédagogique dont les copieurs par un transfert de 10 % des crédits alloués aux matières. Il s'agit du rétablissement d'un partage des charges pratiqué dans les anciens budgets. L'établissement propose d'affecter 112 € par élève (la dotation de la Région est de 80 € pour les filières générales et 120 € pour les filières scientifiques dont 40 € de fonctionnement)

La restructuration devrait permettre une économie de maintenance mais les travaux des 2 secteurs les plus consommateurs de réparation, l'internat et la cuisine, sont repoussés. Les dépenses supplémentaires affectées à la sécurité sanitaire mais non financées sont reconduites

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

	OUVERTURES DE CREDITS		PREVISIONS DE RECETTES		RESULTAT 2021	RESULTAT 2022
	2021	2022	2021	2022		
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	216 440,24 €	217 942,20 €	209 390,64 €	174 092,75 €	-7 049,60 €	-43 849,45 €
VIE DE L'ELEVE	280 650,00 €	280 650,00 €	280 650,00 €	280 650,00 €	0,00 €	0,00 €
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	673 128,27 €	622 970,40 €	649 386,82 €	682 861,76 €	-23 741,45 €	59 891,36 €
TOTAL SERVICES GENERAUX (1)	1 170 218,51 €	1 121 562,60 €	1 139 427,46 €	1 137 604,51 €	-30 791,05 €	16 041,91 €
RESTAURATION ET HEBERGEMENT	1 052 053,02 €	950 051,10 €	1 052 053,02 €	950 051,10 €	0,00 €	0,00 €
BOURSES NATIONALES	215 000,00 €	281 000,00 €	215 000,00 €	281 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL SERVICES SPECIAUX (2)	1 267 053,02 €	1 231 051,10 €	1 267 053,02 €	1 231 051,10 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL section de fonctionnement (1) + (2)	2 437 271,53 €	2 352 613,70 €	2 406 480,48 €	2 368 655,61 €	-30 791,05 €	16 041,91 €
OPERATIONS EN CAPITAL		6 500,00 €		0,00 €		-6 500,00 €

M. ALLARY, enseignant, demande si dans quelle mesure le budget est impacté par les hausses des prix de l'énergie, si la renégociation des contrats de maintenance a abouti, si les sommes payées pour le parc copieur ne sont pas excessives par rapport à la qualité du service rendu. Il se demande si nous ne pouvons pas changer de fournisseur ou avoir un matériel ancien, moins sophistiqué.

Mme DE JAEGER, gestionnaire, répond que le groupement de commande assuré par la région maintient les prix de l'énergie, le budget a inscrit 15 % supplémentaire pour l'eau. La renégociation des contrats de maintenance a permis des économies sur le service ALO, visibles sur le budget 2022, elle se poursuit. Concernant les copieurs, toutes les machines proposées sur le marché sont identiques, l'intérêt de la société RICOH étant qu'elle était la mieux placée au coût copie et surtout elle garantissait un dépannage en 24h. Ce marché doit être renégocié pour la prochaine rentrée.

Mme REUILH dit que la baisse des crédits matière de 10 % pour contribuer à la maintenance pédagogique compliquera le fonctionnement des disciplines scientifiques. M. MARCOS précise qu'il s'agit d'un budget prévisionnel et que si cela est nécessaire, l'établissement peut faire un prélèvement pour compléter les crédits.

Les représentants des enseignants demandent une suspension de séance pour se concerter. Elle leur est accordée pour quelques minutes.

Reprise de la séance.

Vote : 11 voix pour – 11 absentions – 0 contre

- Vote critères de ventilation des charges communes :

ratio part nbre d'élèves dans le Lycée

		part élève/grand lycée
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	1407	68,87%
LYCEE PROFESSIONNEL	636	31,13%
TOTAL	2043	

clés de répartition Ratio superficie

	Bâtiments en m2	%
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	24851	72,48%
LYCEE PROFESSIONNEL	9436	27,52%
TOTAL	34287	

Vote : 22 voix pour – 0 absentions – 0 contre

- Vote délégation au chef d'établissement pour la passation des commandes :

Vote : 22 voix pour – 0 absentions – 0 contre

- Découpage des forfaits restauration : le forfait des demi pensionnaires et internes étant annuel, le découper permet un paiement fractionné, voire un changement de régime. Il est proposé de découper les 176 jours d'hébergement en 3 périodes :
69 jours de janvier à avril
41 jours de mai à juillet
66 jours de septembre à décembre

Vote : 22 voix pour – 0 absentions – 0 contre

- Voyage Narbonne

Le projet est proposé par Emilie BALAVOINE, enseignante. Il s'intitule Narbonne antique : un exemple de romanisation en Méditerranée. Il se déroulerait du 31 mars au 1er avril 2022. Les élèves concernés sont :

Classes	Niveau	Effectif	Section
203-206-210	Seconde	12	latin
210	Seconde	3 (dont une latiniste)	grec
105	Première	11	latin
T05	Terminale	4	latin - grec

Conformément aux nouveaux programmes de L.C.A. en lycée, il s'agit de montrer aux élèves la romanisation de la Méditerranée en s'appuyant sur les exemples concrets : clos de la Lombarde, musée Narbo Via, Amphoralis, l'Horreum de Narbonne ; mais aussi de découvrir la prégnance de la culture antique dans les arts au travers de la découverte des collections du Palais de l'Archevêché

Le budget prévisionnel est :

DEPENSES		RECETTES	
Transport + hébergement + visite (selon devis VERDIE)	4 759,68 €	PARTICIPATION DE L'ETABLISSEMENT	383,63 €
ASSURANCE ANNULATION à ajouter Garantie annulation 3,6%	171,35 €	PARTICIPATION DES FAMILLES	4 795 €
Assurance assistance-rapatriement 1%	47,60 €	25 élèves x 191.80 €	
Régie	200 €		
TOTAL DES DEPENSES	5 178,63€	TOTAL DES RECETTES	5 178,63 €

Vote pour le budget prévisionnel : 22 voix pour – 0 absentions – 0 contre

Vote pour le montant de la participation des familles à 191,80 € : 22 voix pour – 0 absentions – 0 contre

Mme VACOSSIN , CPE, trésorière de la Maison des Lycéens donne un accord de principe sur une subvention de 500 €. Mme DE JAEGER précise que Mme BALAVOINE sollicite le pass Culture (25 € par élève). Ces aides viendront diminuer le coût pour les familles qui seront remboursées à l'issue du voyage.

- Dons : les membres du conseil d'administration acceptent 2 dons de 100 € à l'établissement (M. GIRAUDO et M. RIQUIEJO- récupération très anciens véhicules)

Vote : 22 voix pour – 0 absentions – 0 contre

- Admissions en non valeur : il s'agit d'impayés de cantine et des petites créances liées à des arrondis.

N°créance	MONTANT	Observations
20CA12Z182472	0.02 €	Solde après versement huissier
20CA12Z188392	124.02 €	irrecouvrabilité
18CA12Z143053	360.25 €	irrecouvrabilité

Vote : 22 voix pour – 0 absentions – 0 contre

CONTRATS ET CONVENTIONS :

- Convention prêt de locaux APMEP (Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public) - prêt le 11 décembre de l'amphithéâtre
- Recrutement AED Pré-professionnalisation
- Convention Addictions Accueil Thérapeutique (dispositif MLDS) : organisation d'un atelier Clown en janvier 2022 pour 4 à 8 adolescents. Sans incidence financière

Vote : 22 voix pour – 0 absentions – 0 contre

Concernant le contrat de pré-professionnalisation, M. ALLARY mentionne qu'il a voté pour le recrutement mais qu'il n'est pas d'accord sur la politique générale de ce genre de recrutement.

M. MARCOS précise que ce dispositif est mis en place pour améliorer l'attractivité du métier de professeur et faire émerger un nouveau vivier de candidats. Ce recrutement permet à des étudiants de bénéficier sur trois ans d'un parcours de professionnalisation et, progressivement, exercer des fonctions d'enseignement ou d'éducation.

QUESTIONS DIVERSES :

Questions des représentants des enseignants

Question 1 : Evaluations dans le cadre du contrôle continu :

Pourrait-on avoir un éclaircissement sur le protocole à suivre pour le rattrapage des évaluations le mercredi après-midi (qui s'en occupe ? à qui s'adresser, quelles sont les conditions de passages - date et lieu -, serait-il possible de récupérer les copies rapidement ?...) ? Pourrait-il y avoir un planning dédié (sur pronote ou sur ENT) pour inscrire les élèves ?

L'organisation retenue : un groupe apparaît sur pronote le mercredi après-midi. Les enseignants qui souhaitent faire rattraper un élève doit donner son nom à M. gesset. Ce dernier le positionnera sur le cours créé ce qui permettra de réaliser un appel. L'enseignant transmettra un imprimé pour la famille qui devra le signer. L'élève rapportera cet imprimé signé à la vie scolaire. Pour le moment, on conserve tous les

mercredis, ce qui permet d'avoir peu d'élèves à la fois. Nous changerons d'organisation si cela s'avérait nécessaire.

Qui décide la légitimité de l'absence au rattrapage, selon quels critères et sur la base de quels documents? Le rattrapage en début de terminale se fait-il dès s'il manque une moyenne à un trimestre, ou s'il manque les moyennes des trois trimestres de l'année de première ?

Extrait du projet d'évaluation de notre lycée concernant l'absentéisme :

1-L'absentéisme :

Deux situations existent :

- A- L'élève est absent à une évaluation considérée comme nécessaire par l'enseignant pour la constitution de sa moyenne. Il justifie son absence par un écrit de son responsable auprès de l'enseignant concerné. Ce dernier pourra organiser un rattrapage soit sur ses cours, soit un mercredi après-midi sur des horaires établis. La note obtenue lors de ce rattrapage est intégrée à la moyenne de l'élève. Si l'élève est absent à ce rattrapage, deux situations se présentent. Soit son absence est dument justifiée (convocation officielle, certificat médical...), il sera convoqué de nouveau. Cette justification sera transmise au proviseur adjoint dans les trois jours suivant l'absence au devoir. Soit son absence n'est pas dument justifiée alors la note zéro lui sera attribuée.
- B- Le candidat, peu importe les raisons, ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements. Sous la responsabilité du chef d'établissement, une épreuve ponctuelle dite « épreuve de remplacement » sera organisée.
 - a. Si la ou les moyennes manquantes concernent la classe de première : passage de l'épreuve de remplacement lors du 1^{er} trimestre de Terminale sur le programme de Première.
 - b. Si la ou les moyennes manquantes concernent la classe de Terminale : passage de l'épreuve de remplacement avant la fin de l'année de Terminale, sur le programme de Terminale.

La note obtenue à cette épreuve sera retenue en lieu et place de la moyenne manquante. Si l'élève est absent à cette évaluation, il est convoqué de nouveau si l'absence est dument justifiée auprès du proviseur adjoint. Si l'absence n'est pas dument justifiée, la note zéro est attribuée.

Est-il envisagé une harmonisation des moyennes d'une même discipline (enseignée par plusieurs professeurs) pour les élèves d'une même série ?

Question 2 : Offre de formation de 2022 : *Quelle est l'offre de formation pour l'année prochaine ? Quelle est la prévision des effectifs ? Et quel est l'impact sur les formations prévu avec l'ouverture du lycée de Gragnague ?*

Pour le moment la prévision des effectifs, des classes, reste équivalente à cette année, avec la création d'une seconde classe de TSTMG. L'impact du lycée de Gragnague n'est pas encore défini pour notre lycée. Il y a la création de deux classes de STI2D, aussi nous avons demandé et c'est en bonne voie que l'option SICIT soit dérogatoire.

Question 3 : Locaux : Suite à la motion déposée par les élus au CA précédent, y a-t-il eu un retour de la région concernant la propreté des locaux ?

Réponse : La région a octroyé momentanément 2 agents supplémentaires (contractuels) et mobilisé l'E.R.M (Equipe Régionale de Maintenance) pour le nettoyage des circulations. Par ailleurs, l'établissement a mis en place l'affectation des agents selon des secteurs déterminés pour éviter la dispersion des moyens en cas de sous-effectifs.

Certains secteurs sont mal chauffés, et il fait assez froid dans les salles de cours. Serait-il possible que toutes les salles soient convenablement chauffées lorsqu'il y a cours (notamment le mercredi après-midi) ?

Réponse : Dalkia, notre mainteneur chauffage, a l'obligation d'intervenir dans les 24 h après signalement d'un dysfonctionnement. C'était le cas lundi pour le secteur D (coupure de chauffage de la salle des professeurs du LP et salles de cours de l'étage suite aux travaux).

Travaux : Pourrait-on avoir l'échéancier et les plans prévus ? Peut-on avoir un point exhaustif sur la situation actuelle des travaux et les travaux à venir ?

Réponse : le calendrier prévisionnel va être modifié, la région viendra présenter les modifications au lycée mardi 14 décembre. M. MARCOS a demandé que la région intervienne lors du prochain CHSCT en janvier.

Problème informatique : Séances infosup sans accès au wifi

Réponse : M. GESSET, Proviseur adjoint du LGT, a vérifié le déroulement des séances qui se sont très bien passées. Mme MEYNADIER informe que les élèves étaient très déçus par l'inaccessibilité des tchat. M. VIGNAL, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, intervenait pour les formations STI2D et confirme que les échanges étaient très compliqués, la plateforme étant très souvent saturée.

Questions diverses des représentants des parents d'élève :

Question 1 - Le Plan Local d'Evaluation ne nous semble pas permettre un contrôle continu équitable pour les élèves de l'établissement. Il ne précise pas comment les élèves seront évalués dans chaque matière: nombre de devoirs minimum, type de devoirs...

Par ailleurs, la FCPE souhaite un PLE au niveau national pour une équité entre les différents établissements.

Question 2 - Réunir la commission hébergement (ou créer une commission spéciale "Pôle sportif / internes") pour résoudre les problèmes d'emploi du temps des sportifs (rugby et judo), les entraînements, les repas, l'internat...

Réponse de M. MARCOS : concernant la question de restauration, certains points ont été traités par la commission cantine. Le compte rendu a été envoyé par M. MARCOS aux membres du conseil d'administration le 2 décembre. Il rappelle que ce compte rendu doit prendre en compte les avis de l'ensemble des membres.

Pas de problème pour créer une commission spéciale en présence des élèves et des managers des pôles mais la commission doit traiter les points dans l'intérêt de tous les internes.

Question 3 - Demandes des parents concernant la cantine:

- Faire valider les menus par l'infirmière (aspects nutritionnels), indiquer aux élèves les plats préparés maison, sur le menu et sur les présentoirs, servir des plats végétariens faits maison et non plus industriels

Réponse : Ces mesures sont mises en place

- *Servir plus de féculents et légumes le soir à l'internat, quitte à diminuer la viande et la charcuterie.*

Réponse : ces denrées sont présentes et dans les quantités préconisées par le PNNS. Les parents d'élève évoquent des régimes spécifiques aux élèves du pôle judo. M. MARCOS rappelle la proposition faite d'adapter dans la mesure du possible mais sous réserve que les services soient prévenus à l'avance.

- *Remplacer la cuisine au beurre par une cuisine à l'huile (d'olives 1ère pression à froid de préférence), cuisiner les légumes avec le minimum de gras :*

Réponse : A voir si la restauration peut l'intégrer dans le coût repas et si le mode de maintien au chaud des plats le permet.

- *proposer une date de réunion pour exposer les plans d'action visant à atteindre les objectifs de la loi Egalim, du Programme National pour l'Alimentation et du Plan National Nutrition Santé.*

Réponse :

- *le lycée se rendra-t-il au colloque de la restauration collective Bio et régionale d'Occitanie le 08/12 à Lisle Jourdain?*

Réponse : très difficile puisque pendant leur absence, les cuisiniers ne sont pas remplacés. M. MONAMY représentant la Région informe que la Région mettra prochainement en place une brigade de remplacement pour faciliter les départs en formation.

- Des parents souhaitent venir dîner un soir à l'internat, est-ce possible ?

Réponse : sans problème

Question 4 - Demande de communiquer sur l'ENT les différentes aides financières disponibles pour les parents en difficulté, avec leur procédures, pour les aider notamment à payer leur factures de cantine et internat (voir exemple ci-dessous).

Réponse : le choix avait été fait de mettre une information liminaire pour inviter plutôt les parents à contacter les services indiqués sur l'ENT. L'objectif est de traiter aussi les situations spécifiques

Question 5 - Problèmes d'emploi du temps: il faudrait éviter d'avoir 2 fois la même matière dans 1 même journée: c'est pénalisant pour les devoirs à faire, cela ne permet pas d'avancer assez vite.

Réponse : Tout ce qui était possible de faire a été mis en œuvre.

Question 6 - Où en est le projet de formation à la médiation par les pairs évoqué lors d'un conseil de discipline?

Réponse : mise en place en janvier

Question 7 - Intégrer au PV du CA du 08/11/21 toutes les questions diverses et les réponses apportées.

Réponse : Mme Meynadier, secrétaire de séance s'en charge.

Question 8 - Gérer le temps de manière à pouvoir traiter toutes les questions et finir à l'heure (en 2h ou 2h30 maximum) / instaurer un "maître du temps" qui chronomètre le temps passé sur chaque point de l'ordre du jour et

indique s'il faut accélérer, ou commencer par les questions diverses, comme cela s'est produit les années précédentes

Réponse : L'ordre du jour comporte parfois des points qui ne peuvent être reportés à un conseil d'administration suivant.

LE PROVISEUR
D.MARCOS